

Ville de Merlimont



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

à 19 h 00

Compte-rendu



*Madame le Maire ouvre la séance, fait l'appel des présents et des pouvoirs
Monsieur Christian CAROUX est désigné secrétaire de séance.*

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de
Monsieur Daniel FEUTRY, Madame Bernadette BONVOISIN,
Monsieur Olivier BEAUGRAND, arrivé 19 h 15

Procurations : M. Saïd AMARA à Mme Isabelle FEVRIER
Mme Evelyne BOCHENT à Mme Marie-Hélène LECUYER

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 Juillet 2019
Pas de commentaires. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

60 - Décision modificative budgétaire n°2 – virements de crédits d'investissement du compte 2041511 aux comptes 2031 et 205

VU Le budget primitif,

VU la délibération modificative du 17 juillet 2019,

CONSIDERANT les besoins de crédits aux articles 2031 et 205,

Madame le Maire propose au conseil municipal la décision modificative du budget comme suit :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Dépenses d'investissement

Compte 2041511 « Biens mobiliers, matériels et études »	- 20 000 €
Compte 2031 « Frais d'études » - opération 411	+ 9 500 €
Compte 2031 « Frais d'études »	+ 4 500 €
Compte 205 « Concessions et droits similaires »	+ 6 000 €

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE le virement de crédits du chapitre 20 « Immobilisations incorporelles, compte 2041511 « biens mobiliers, matériels et études » d'un montant de 14 000 € vers le compte 2031 « Frais d'études »- opération 411 d'un montant de 9 500 €, 4 500 € au compte 2031 « Frais d'études » et le compte 205 « concessions et droits similaires » pour 6 000 €.

61 - Subvention départementale au titre du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (F.I.E.E.T)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par **délibération du 8 avril dernier**, le conseil municipal a décidé de solliciter l'aide financière du Département au titre du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET) portant la restauration de pannes, pelouses et boisements dunaires,

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2019, le conseil départemental a décidé d'octroyer une subvention de 2 100 € pour ce projet,

Il convient aujourd'hui, afin d'obtenir un premier versement, d'accepter la participation départementale et de présenter l'ordre de service de démarrage.

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,**

ACCEPTTE la participation départementale d'un montant de 2 100 € portant sur le projet de restauration de pannes, pelouses et boisements dunaires,

62 – Appel à projets « Déchets »

.....

Madame le Maire expose au conseil municipal que le Parc Naturel Marin a décidé de lancer le projet pour soutenir la mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration de la collecte, de la gestion, du recyclage et de la valorisation des déchets sur le territoire du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Ce projet vise à améliorer la collecte mais aussi le recyclage ainsi que la diminution des déchets de manière durable en installant sur le front de mer de Merlimont une station de compactage des déchets par la mise en place de 3 corbeilles DUO composées d'une corbeille à compaction solaire (HC5) et d'une corbeille pour le tri avec un bac et un opercule adapté au type de déchets (jaune).

Madame le Maire propose au Conseil municipal de répondre à « l'appel à projet pour soutenir la mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration de la collecte, de la gestion, du recyclage et de la valorisation des déchets sur le territoire du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale »

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,**

APPROUVE l'expose de Mme le Maire dans toute sa teneur,

DECIDE de répondre à l'appel à projet «pour soutenir la mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration de la collecte, de la gestion, du recyclage et de la valorisation des déchets sur le territoire du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale » du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale»,

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente décision,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet appel à projet.

63 – Charte « Une plage sans déchet plastique »

Le Ministère de la transition écologique, dans la continuité du travail entrepris par le Gouvernement, a présenté la Charte d'engagement « Une plage sans déchet plastique ».

Elaborée avec l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) la Charte « Une plage sans déchet plastique » est composée de 15 engagements répartis en 3 volets :

- Sensibilisation,
- Prévention,
- Ramassage, nettoyage, collecte et tri.

Les communes signataires doivent s'engager dans chacun des 3 volets.

VU le Plan biodiversité,

VU l'importance pour la Commune de Merlimont d'adhérer à ce projet,

CONSIDERANT que la Commune a, sur les trois paliers d'engagement, réalisé 7 engagements,

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- **ADHERE** à la Charte pour une plage sans déchet plastique,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de signer la Charte pour une plage sans déchet plastique.

64 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE MANDAT ET ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DU PAS DE CALAIS

Le Conseil municipal de MERLIMONT,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n° 2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas retenant l'offre présentée par SOFAXIS – CNP au titre de la convention de participation,

VU l'avis du Comité technique Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 06 avril 2017.

CONSIDERANT que la collectivité de Merlimont souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité ;

CONSIDERANT que le Centre de Gestion du Pas de Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance

CONSIDERANT le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion joint en annexe de la présente délibération

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire, et en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) **D'ADHERER** à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 5 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.

2°) **DE PARTICIPER** au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance

3°) **DE FIXER** le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

- **Montant en euros : 1 € brut/agent et par mois,**

4°) **D'AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5°) **DE PRENDRE** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

65 – Proposition de ventes des parcelles AN 55, 58, 63, 66,67

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à l'entretien avec la Société Chacun Chez Soi le 3 juin dernier, une proposition d'achat des parcelles AN 55, 58, 63, 66, 67 sises avenue André Boudringhin d'une surface de 1 128 m² a été effectuée au prix de 140 000 € net vendeur.

Chacun chez Soi a pour but de commercialiser 5 logements individuels dans le cadre du dispositif de location accession.

Cette acquisition aura lieu sous la condition suspensive ci-après :

- Etude de sols,
- Obtention du permis et extinction du recours des tiers,
- Libération du terrain par les services de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP),
- Validation du projet par l'Autorité Territoriale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de vendre à la Société Chacun Chez Soi les parcelles cadastrées AN 55, 58, 63, 66, 67 au prix de 140 000 € net vendeur afin d'y commercialiser 5 logements individuels dans le cadre du dispositif de location accession.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération et à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier.

66 – Constitution d'une convention de servitude à titre gratuit – service de ramassage des déchets

Le Conseil Municipal,

VU le Code Civil et notamment les articles 637 et suivants ;

Madame le Maire expose que la Commune a été saisie par des administrés d'une problématique de retournement des véhicules assurant la collecte des déchets. Le service à la personne de collecte des déchets sur le territoire empreinte, en effet, régulièrement une contre allée appartenant à des propriétaires privés. Afin de régulariser cette situation, il convient de signer une convention de servitude pour

l'instauration d'un droit de passage sur des propriétés privées au profit de la commune.

CONSIDERANT le projet de convention annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de servitude de passage à titre gratuit avec les différents propriétaires concernés et à faire toutes démarches nécessaires à l'application de ce dossier.

67 – Recensement de la voirie communale nécessaire à la répartition de dotation de solidarité rurale 2020

Vu la circulaire n°426 du 31 juillet 1961 relative à la voirie communale,

VU la note d'information du 5 août 2019 de la DGCL relative au recensement de la voirie communale nécessaire à la répartition de la dotation de solidarité rurale 2020,

VU la délibération du 19 septembre 2018 autorisant le classement dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement le Clos des Iris,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal et qu'il convient de valider la nouvelle longueur de voirie en mètres linéaires par délibération.

Pour information, la longueur de voirie en mètres enregistrée est de 29 757 mètres.

Considérant qu'il convient de prendre en considération les 117 mètres de voirie du lotissement le Clos des Iris,

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le nouveau classement des voies communales,

FIXE la longueur de voies communales à 29 874 mètres.

68 – Soutien aux nageurs sauveteurs des CRS

VU la demande de soutien des instances syndicales et afin de maintenir cette mission au service de la population,

Considérant l'importance de l'économie liée au tourisme sur la commune,

Considérant les efforts consentis par la commune et les professionnels du tourisme pour assurer un accueil de grande qualité,

Considérant la fréquentation touristique importante sur la commune durant la saison estivale, soit une population multipliée par 3 ou 4 et parfois jusqu'à 22 000 personnes présentes en journée sur la station,

Considérant la menace qui pèse sur le maintien des effectifs de maîtres-nageurs sauveteurs des CRS pour les prochaines saisons estivales expliqué dans un courrier adressé au Maire le 28 juillet 2019,

Considérant la diversité et la qualité des missions assurées par les CRS au service des usagers du littoral : sauvetage en mer, aide et assistance aux personnes, tranquillité de la plage...,

Considérant l'intérêt pour la tranquillité et la sécurité des usagers de faire assurer par des CRS la surveillance de la plage de Merlimont,

Au vu du rapport synthétique fourni par les MNS/CRS pour l'été 2019,

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

DEMANDE avec force que ce dispositif soit perpétué et fixé à l'avance afin de pouvoir anticiper leurs besoins et leur budget pour les années futures.

SOUHAITE poursuivre cette mission au service de la population, cette police des plages assurées par les MNS de CRS pour et avec la Commune.

Communications diverses

La séance est levée à 19 h 55.

Le Maire,

Mary BONVOISIN

